



DIRECTION COHÉSION & RESSOURCES HUMAINES

2, place aux Étoiles - CS 70001 - 93633 LA PLAINE ST DENIS CEDEX  
TÉL. : +33 (1) 71.82.56.56

Monsieur Didier AUBERT  
Secrétaire Général de la Fédération Cheminots  
C.F.D.T  
47/49 avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS CEDEX 19

Dir n° 125

St Denis, le 27 novembre 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'avez fait part, lors d'une récente rencontre, d'informations circulant dans l'entreprise concernant d'éventuelles possibilités de départs à la retraite « négociés », concernant des agents nés entre 1958 et 1961 et pour lesquels une diminution de la décote, voire une suppression de cette décote serait proposée.

Il semble par ailleurs qu'un syndicat non représentatif au niveau national de l'entreprise « dénonce un hypothétique accord entre la direction et les 4 OS représentatives » sur le sujet.

Je souhaite par la présente vous confirmer l'absence de tout fondement à ces rumeurs. Aucun projet n'existe, ni ne saurait d'ailleurs être imaginé, conduisant à encourager le départ de salariés au travers d'une diminution ou d'une suppression de la décote, ni donc a fortiori n'a pu faire l'objet d'une quelconque saisine ou une consultation d'aucune organisation syndicale de l'entreprise.

Je vous rappelle, comme vous le savez, que les seuls dispositifs de départ existant à la SNCF sont tout à fait publics, soit de nature réglementaire, soit contractuels :

- Au plan réglementaire, la SNCF est régulièrement amenée à appliquer selon le contexte économique de ses différents métiers le décret de 1954 sur les « départs volontaires », l'application de ce dernier impliquant en vertu même dudit décret l'information consultation des comités compétents.
- Au plan contractuel, nos accords sur la « cessation progressive d'activité », permettent l'organisation d'un temps partiel de fin de carrière, aux conditions financières et de durée variable en fonction des populations concernées.

Je vous confirme donc qu'aucun autre dispositif n'est ni prévu ni à l'étude au niveau de l'Entreprise, concernant les mesures d'accompagnement particulières des départs.

Vous pouvez naturellement faire état de ces éléments de réponse, qui sont par ailleurs transmis aux autres fédérations syndicales, ainsi qu'aux dirigeants de l'entreprise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a horizontal line and a small vertical tick at the end.

François NOGUÉ  
Directeur Général Délégué